

---

## Nachlassverträge Concordats Concordati

No 232 Mittwoch, 29.11.2006 124. Jahrgang

---

1. *Débitrice*: **Procinémas SA**, rue de Carouge 72,  
**1205 Genève**
2. *Date du sursis concordataire provisoire*: 21.11.2006
3. *Durée du sursis concordataire provisoire*: 2 mois
4. *Commissaire provisoire*: Dominique Grosbéty, pa  
Ernst&Young SA, route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy
5. *Remarques*: Durée du sursis concordataire provisoire: deux  
mois, jusqu'au 25 janvier 2007.  
Octroi du sursis concordataire: le sursis concordataire pro-  
visoire a été accordé à Procinémas SA par le Tribunal de  
première instance de la République et Canton de Genève  
par jugement daté du 21 novembre 2006 dont le contenu est  
le suivant:  
1 – Accorde à Procinémas SA un sursis concordataire de  
deux mois échéant le 25 janvier 2007.  
2 – Désigne en qualité de Commissaire au sursis concordat-  
aire provisoire M. Dominique Grosbéty, pa Ernst&Young  
SA, 59, route de Chancy, 1213 Petit-Lancy.  
3 – Prescrit qu'aucune poursuite ne sera exercée contre  
Procinémas SA pendant la durée du sursis concordataire  
provisoire.  
...  
Les créanciers de la société Procinémas SA ne sont pas invi-  
tés, à ce stade de la procédure, à produire leurs créances en  
mains de la société et/ou du Commissaire.  
  
Dominique Grosbéty  
1213 Petit-Lancy

(03654708)